

Michel Hilaire

Conseiller général du canton de Saint-Macaire
Premier adjoint au Maire de Saint-Pierre d'Aurillac

Madame Martine FAURE
Députée de la 12^{ème} circonscription
Monsieur Gilles SAVARY
Député de la 9^{ème} circonscription

Bordeaux, le 13 septembre 2013

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Nous voulions vous faire part de la grande inquiétude qui est la notre et celle de nombreux maires de votre circonscription au sujet du volet urbanistique du projet de loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) discutée en ce moment à l'Assemblée Nationale, et en particulier **celle de l'instauration du PLU intercommunal obligatoire.**

Pour notre part, les élus communistes, républicains et citoyens, pour les élus du Front de gauche, **le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) peut être un bon outil. Nous n'avons pas d'opposition de principe aux intercommunalités de projet, dès lors qu'elles sont concertées et volontaires.**

Du reste, une telle démarche est déjà possible, comme dans le canton de Saint-Macaire avec les communes de Pian sur Garonne, Saint-Maixant et Verdélais et donne dans certains cas de bons résultats, notamment lorsqu'elle est relayée de bonne façon sur le plan communal, en suscitant une réelle concertation et en actionnant une dynamique citoyenne.

En revanche, il n'est pas acceptable que ce PLUI soit obligatoire. Il n'est pas acceptable que les communes soient dessaisies d'office de leurs compétences. Il n'est pas acceptable qu'elles n'aient pas le choix ! Dans le droit fil de la réforme Sarkozy-Balladur de 2010 et du coup de force de l'été sur les métropoles, le Gouvernement décide d'organiser l'intercommunalité avec un gourdin !

Nous estimons **indispensable de laisser aux communes la liberté de décider** du passage au PLUI, car un PLUI imposé ne pourra donner de bons résultats, des blocages pourront survenir dans sa mise en œuvre, et la gestion intercommunale en sera compliquée. De surcroît, il accélèrera la mise en concurrence des territoires. **L'urbanisme ne peut se concevoir sans la collaboration des élus et de la population, ni sans démocratie.**

Dans les intercommunalités hétérogènes, les communes qui connaissent le plus de difficultés ou celles qui accueillent le plus de logements sociaux seront trop souvent condamnées, en fonction de ceux qui seront aux manettes, à être les parents pauvres de l'agglomération. Avec ce type d'autoritarisme local associé à une vision conservatrice, les logiques de polarisation et de ghettoïsation ont de beaux jours devant elles !

**Quel est le sens d'une décentralisation qui n'associe ni les maires ni les populations ?
Quel est le sens d'une décentralisation qui réservera de fait l'urbanisme à des structures technocratiques et risque de le soumettre parfois à des calculs politiques ?**

.../...

Sur ce point, tout comme sur le funeste projet de loi concernant les métropoles, qui laissera des traces profondes s'il n'est pas considérablement amendé – comme s'apprête à le faire le Sénat–, **nous vous demandons solennellement de ne pas passer en force et d'entendre la voix de très nombreux maires et élus au-delà d'ailleurs de toutes chapelles partisans.**

Oui au PLU intercommunal, mais au PLU intercommunal volontaire !

De plus un autre aspect extrêmement négatif du volet territorial de ce projet de loi doit être empêché, il s'agit de l'article 61 qui retire le bénéfice de l'ingénierie juridique et technique des services déconcentrés de l'État à toutes les intercommunalités qui comptent de 10 000 à 20 000 habitants, lesquelles devront donc désormais financer sur leurs fonds propres tout un pan de leur activité urbanistique et administrative.

Associée à la réforme des collectivités locales du précédent gouvernement qui vise à la constitution de grandes intercommunalités très au-delà de ce seuil démographique (relayée de manière surprenante et incompréhensible par de nombreux élus socialistes dans le sud gironde) cette mesure constitue de fait un désengagement en bonne et due forme de l'Etat et un transfert de charges sur nos collectivités et donc sur les contribuables locaux !

Au moment où le premier ministre annonce une soit disant « pause fiscale » pour l'année 2014 et une baisse des dépenses de l'Etat de 15 Milliards d'euros c'est en fait à un véritable tour de passe passe auquel nous assistons au détriment de nos collectivités et en faveur des seuls intérêts privés.

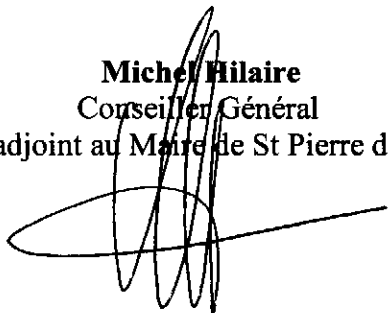
Ainsi après la mise en concurrence de l'ingénierie publique par l'ancien gouvernement, contre laquelle toute la gauche s'est élevée, le Gouvernement décide donc de continuer la destruction de services qui assurent des tâches d'intérêt général au plus près des collectivités et des citoyens. C'est l'essence même de notre République qui est remise en cause.

Ce transfert de compétences, donc de charges, c'est ce qu'ensemble nous condamnons depuis des décennies, à gauche ! Vous devez et vous pouvez rester fidèles au contrat passé avec les électeurs du premier et deuxième tour. Il en va de la crédibilité et de l'efficacité de toute la gauche. Sinon nous irions vers une perte de confiance dans la parole politique, dont on ne mesure pas les effets sur l'opinion publique.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons Madame la Députée, Monsieur le Député, d'entendre la volonté très large des élus locaux et particulièrement ruraux et d'amender profondément ce projet de loi afin de promouvoir une coopération intercommunale librement consentie autour de projets communs et un Etat garant de l'équité territoriale républicaine et remplissant son rôle d'aménageur du territoire. Nous pensons qu'un élu rural doit avoir aujourd'hui le courage de s'opposer à la mise en œuvre de telles mesures.

Dans l'attente de votre intervention et restant à votre disposition pour une rencontre, nous vous prions de recevoir, **Madame la Députée, Monsieur le Député,** nos salutations républicaines les plus respectueuses.

Michel Hilaire
Conseiller Général
1^{er} adjoint au Maire de St Pierre d'Aurillac



Pierre Augey
conseiller Général
Maire de Fargues de Langon

